

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **26 SEPTEMBRE 2023**

Délibération CA 2023 / 09 / 26 – 5

Point 9 de l'Ordre du Jour :

MODIFICATION des STATUTS de L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS de METZ (ENIM)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 5

Après une dernière révision des statuts des 2016 en 2020, portant notamment sur une mise en conformité des dispositions du code de l'éducation, l'école a émis la volonté de modifier et de préciser certains aspects de ses statuts et notamment :

- La compétence d'assurer le fonctionnement de l'école sino-française à Nanjing dévolue au Conseil (Article 2)
- La simplification de la liste des diplômes (article 3)
- Modification des commissions facultatives issues du Conseil (Article 7)
- Mise à jour des noms des personnalités extérieures (Article 8)
- D'autres précisions textuelles (articles 2, 11, 13 et 14)

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent à l'unanimité** la modification des statuts de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	24
Présents	19
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	24
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 27 septembre 2023



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **28 SEP. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **27/09/2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **28 SEP. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.